



Trimestres de retraite : les jobs d'été comptent aussi !

 19/04/2024

Les jobs d'été peuvent être utiles pour préparer la retraite, même si ce n'est certainement pas ce à quoi vous penserez en premier. En effet, vos jobs d'été sont susceptibles de vous rapporter des trimestres de retraite, et donc de compléter votre durée d'assurance requise qui détermine le montant de la pension de retraite que vous toucherez.

Attention, la situation est différente selon qu'il s'agit d'un job d'été ou d'un stage d'études.

Comment valider un trimestre dans un job d'été ?

Au regard de la retraite, vos jobs d'été comptent comme toute autre activité professionnelle. Concrètement, cela signifie que vous accumulez des droits à la retraite (points et trimestres) en payant des cotisations sur vos revenus.

Il faut avoir gagné l'équivalent de [150 Smic horaire](#) au cours de l'année **pour valider 1 trimestre**. En 2024, cela représente 1 747,50 € par trimestre, dans la limite de 4 trimestres par an à partir de 6 990 € de revenus dans l'année. Cette somme peut être obtenue en cumulant plusieurs salaires, parmi lesquels ceux de vos jobs d'été.

À noter : même si vous gagnez moins de 1 747,50 € dans l'année, vous acquerez quand même des points pour votre retraite complémentaire.

Comment valider mes trimestres de stages d'études ?

La règle est légèrement différente pour les stages d'études. Le même seuil s'applique : vous obtenez toujours 1 trimestre à partir de 150 Smic de revenus (1 747,50 € en 2024), dans la limite de 4 trimestres par an. Cependant, ici, ce n'est pas l'ensemble du salaire qui est pris en compte, mais uniquement la part de ce salaire supérieure à la gratification minimale

(3,9 € par heure en 2024, soit entre 609 € et 669,90 € par mois à temps plein, suivent le nombre de jours de congés).

Il est donc, à salaire égal, plus difficile de valider des trimestres d'études que des trimestres au titre de vos jobs d'été. Mais il reste une solution permettant de valider vos périodes de stages d'études : le [rachat de trimestres](#).

En effet, il est possible, depuis la [réforme des retraites de 2014](#), de racheter jusqu'à 2 trimestres de stages d'études, à tarif très avantageux. Cela vous coûtera 463,68 € par trimestre en 2024 (alors que, selon votre âge, 1 trimestre peut coûter plus de 6 000 €). Attention néanmoins, cette option n'est ouverte que dans les 2 ans à compter de la fin de votre stage.

En savoir plus [sur les périodes de stages et d'apprentissage](#)